

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNION SOCIALE



2022 - Rennes



Le rapport moral de Odile Clément, présidente	■ page 3
Le rapport d'activité	■ page 7
Le rapport financier	■ page 15
Le rapport de la commission de contrôle	■ page 23
Le rapport d'orientation	■ page 29
Les annexes	■ page 33
1. Bilan.	
2. Les comptes de gestion.	
3. Les prestations par UR par section.	
4. Le nombre d'événements ayant donné lieu à prestation pour les coopérateurs et les orphelins.	

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTENCE

pour les 5 exercices écoulés entre 2016 et 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Amis et Adhérents, Chers Bénéficiaires de nos prestations, Chers Bénévoles, Administrateurs et membres de la Commission de Contrôle, Chers Salariés de notre association,

Nous sommes ici réunis en Assemblée générale. Je dois vous rappeler que nos Assemblées générales sont couplées avec les Congrès confédéraux et que pour raison de crise sanitaire, le Congrès a été reporté d'une année. La dernière Assemblée générale s'est donc tenue en octobre 2016 à Strasbourg ce qui fait qu'au lieu de vous présenter quatre exercices, nous vous en présenterons cinq.

Le présent rapport n'a pas pour objet de vous donner des chiffres puisqu'ils seront présentés dans le rapport d'activité, mais de vous donner les grandes lignes de la vie de notre association et d'esquisser les projets de la prochaine mandature.

Notre rôle et en quoi les missions de l'association sont respectées :

Notre association a pour but d'organiser une aide sociale dont les bénéficiaires sont tous les salariés, associés ou non, de l'apprenti au cadre dirigeant, des SCOP ou SCIC adhérentes ainsi que ceux des structures du mouvement.

Nous remplissons ce rôle depuis 1946 et nous nous sommes efforcés de le faire tout au long de ces cinq exercices.

Sans prendre en compte 2020, année particulière à cause de la crise sanitaire, nous encaissions plus de 2 800 k€ en 2016 pour atteindre presque 3 300 k€ en 2019, soit une augmentation de presque 500 k€ de cotisations (+17%). Nous redistribuons près de 2 200 k€ en 2016, pour redistribuer plus de 2 550 k€ en 2019 (+15%). Le pourcentage de redistribution augmente légèrement (proche de 80%) mais notre vœu est de pouvoir redistribuer encore plus à celles et ceux qui en ont besoin.

Tout au long de ces cinq années nos prestations sont restées inchangées, néanmoins elles ont été toutes revalorisées de 8 % en 2018. L'année 2020 a été, nous le savons tous, une année exceptionnelle. En pleine pandémie et alors même que toute l'équipe était en télétravail, notre directrice, Bernadette Doussot, en poste à ce moment-là, a eu l'idée d'une prestation spéciale COVID. Cette prestation s'adressait à tous ceux qui étaient impactés financièrement par la crise sanitaire et ses conséquences. Ce sont 5 641 prestations qui ont été versées pour un montant global de 225 640 euros.

Je tiens tout particulièrement à remercier Bernadette Doussot pour cette idée et sa mise en œuvre qui a nécessité beaucoup d'énergie de sa part mais aussi de la part de l'équipe. Bernadette a pris aujourd'hui sa retraite. Tout au long de sa carrière à l'Union Sociale, elle a déployé beaucoup d'énergie pour assurer la gestion de notre association et satisfaire au mieux les intérêts de nos adhérents et de nos bénéficiaires. Merci à elle pour tout le travail effectué pendant plus de 17 ans et je pense que vous vous joindrez à moi pour lui souhaiter une belle retraite.

En 2020, malgré le versement de cette aide exceptionnelle, nous présentons un résultat positif. Ceci est dû au fait que nous avons versé beaucoup moins de prestations liées aux vacances. En effet à cause des confinements et restrictions de déplacements, les vacances ont été bien compromises.

Aussi, sur l'idée présentée par les administrateurs de l'Ouest et défendue par notre secrétaire, Yves Poulain, nous avons refait une opération spéciale en 2021. Il est vrai que 2021 ne fait pas partie des exercices que nous vous présentons au cours de cette AG mais vous devez savoir que nous avons reversé 411 120 euros en juillet 2021 sous forme de chèques lire destinés à tous ceux qui en 2020 avaient perçu les prestations Rentrée scolaire ou Études Supérieures.

Merci aux administrateurs qui ont eu cette idée et merci à l'équipe de tout le travail fait pour mener à bien cette opération.

Les projets que nous avons finalisés pendant cette période :

Nous avons continué de développer notre outil informatique pour permettre de traiter un nombre croissant de demandes de prestations avec un effectif constant de quatre personnes. Nous sommes dotés d'un bon outil informatique développé spécialement pour nous et totalement opérationnel. Certains disent qu'il n'est pas suffisamment intuitif et nous pensons à le faire évoluer. Cela fait partie des nombreux objectifs de notre nouveau directeur.

En effet, nous avons recruté un nouveau directeur fin 2020 pour pourvoir au remplacement de Bernadette Doussot qui profite maintenant d'une retraite bien méritée. Il se nomme Stéphane Levannier et pour ceux qui ne le connaissent pas encore, je vous invite à passer sur notre stand, il vous y accueillera avec plaisir. Ce recrutement a fait l'objet d'un travail et d'une décision collégiale menés par un groupe d'administrateurs qui ont accepté cette mission. Merci à eux.

Pour l'avenir, et si le nouveau Conseil d'administration me renouvelle dans mon rôle de Présidente, je souhaite que nous travaillions sur le nombre de SCOP ou SCIC cotisantes. En effet, malheureusement, nous constatons que le pourcentage de celles qui cotisent à l'Union Sociale par rapport au nombre de SCOP affiliées à la CGSCOP est en diminution. 42 % des SCOP cotisaient en 2020 contre 58 % en 2016.

Lorsque Jacques Landriot a lancé son objectif de 70 000 emplois coopératifs, je disais que je souhaitais atteindre 100 % des SCOP adhérentes à l'Union Sociale. Mais peut-être qu'il y aura un effet congrès pour améliorer ce pourcentage. Oserais-je vous rappeler que statutairement, l'adhésion à l'Union Sociale est automatique dès lors que l'on adhère à la CGSCOP. Mais au-delà de l'obligation, je trouve parfaitement dommage que certains salariés de SCOP ou de SCIC soient privés de nos prestations.

Relations avec le Mouvement Coopératif et avec les Adhérents :

L'Union Sociale au travers de sa Présidente est systématiquement invitée aux réunions de la Direction nationale (DN) et, sauf quelques empêchements ponctuels, j'ai assisté à ces réunions.

L'Union Sociale est souvent invitée dans les régions pour les Assemblées générales des UR et, soit

la directrice, soit moi-même nous avons toujours répondu favorablement à ces invitations. L'année 2021 ayant été celle des Congrès régionaux, Stéphane Levannier et moi avons représenté l'Union Sociale souvent accompagnés des administrateurs de ces mêmes régions. Nous avons également été conviés au Congrès de la Fédération des SCOP du BTP.

Nous sommes également invités à la Convention nationale et nous y sommes systématiquement présents.

Merci à tous ceux qui pensent à nous inviter et un merci tout particulier à ceux qui, en plus, nous réservent un temps de parole. Je tiens également à remercier ceux qui nous mettent à disposition une salle pour la tenue de nos réunions de Bureaux ou Conseil d'administration. Je nommerais la CGSCOP et la Fédération Parisienne du BTP.

Nous sommes également membre bienfaiteur du Club des Anciens Coopérateurs à qui nous versons une subvention annuelle de 2 000 euros pour les aider à mener à bien les missions qu'ils se sont fixées. J'ai assisté à titre personnel à toutes les AG du CAC pendant cette période.

Nous sommes à l'écoute de nos adhérents et nous sommes désolés si, dans le passé, nous n'avons pas toujours pu vous donner une réponse satisfaisante. Stéphane Levannier a impulsé une nouvelle dynamique et il privilégie le relationnel avec les adhérents. J'espère que vous avez pu mesurer les premières évolutions en 2021 et en ce début d'année 2022.

Rapport avec les bénévoles :

Les administrateurs et les membres de la Commission de contrôle sont tous bénévoles et je tiens à les remercier pour leur implication et leur disponibilité. Certains ne renouvellent pas leur mandat et je tiens à leur dire combien j'ai apprécié le travail que nous avons pu mener pendant cette mandature. Je pense sincèrement que sans bénévoles actifs il est difficile d'avoir une association vivante.

Nous aurons l'occasion de vous présenter le Conseil sortant et les candidats pour le nouveau Conseil d'administration ainsi que la Commission de contrôle.

Je tiens à dire que pour ma part, je suis membre du Conseil d'administration depuis le congrès de Lyon en Janvier 2000 et que même si tout n'est pas toujours rose, cela a été une expérience extrêmement enrichissante et que je m'y suis fait des amis. Certains ne sont malheureusement plus parmi nous, je pense à Marcel Cornaire mais son souvenir reste vivace.

Et, pour conclure, je remercie particulièrement Denise Plancherel pour son implication sans faille, la façon dont elle m'a accompagnée depuis que je suis à l'Union Sociale. Elle est notre Présidente d'honneur et je peux vous garantir qu'elle a plus que mérité ce titre honorifique.

Merci.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, nous avons mobilisé l'ensemble des outils informatiques pour améliorer l'accès aux prestations des bénéficiaires de nos Scop et Scic cotisantes. Les demandes de prestations faites en ligne que ce soit par les Scop, les Scic ou encore par les salariés, ont augmenté fortement en particulier au cours de l'année 2020. L'objectif de 80 % est quasiment atteint. L'équipe peut ainsi gérer le flux toujours plus important des demandes de prestations. Le rapport d'activité met en évidence les efforts d'organisation et de gestion décidés par les 26 Administrateurs de 2016 à 2020.

Les décisions importantes de la vie associative :

■ EXERCICE 2016

Au cours de l'année, trois réunions des membres du Bureau et trois réunions des membres du Conseil d'administration ont eu lieu, dont une durant l'Assemblée générale convoquée à Strasbourg le 21 octobre à 8 heures 30.

Lors de la réunion du 1^{er} avril, les administrateurs organisent le recrutement d'un collaborateur en remplacement de Delphine CUYAUBERE, gestionnaire de dossier, qui quitte la région parisienne pour des raisons familiales. Sophie GIOT sera embauchée le 25 mai 2016. Nous proposerons à Delphine CUYAUBERE de reprendre son poste en télétravail dès le 1^{er} septembre 2016 car l'activité en augmentation et le départ d'un collaborateur, Serge HABONNEAU est à anticiper. Ce dernier part à la retraite le 31 octobre 2016 après 27 années passées au service de l'Union Sociale.

La décision est prise de confier la distribution des chèques lire au groupe UP pendant la période d'activité importante (de septembre à décembre) pour soulager l'équipe de ce travail de mise sous pli très chronophage.

Les prestations évoluent avec :

- la prestation « Petite enfance » passe de 40 à 80€,
- la prestation « Etudes Supérieures » sera attribuée à tous les étudiants que ce soit en France ou à l'étranger. L'article 6.6 du règlement intérieur est modifié en conséquence.

Le cabinet ALINEA est missionné pour réviser nos textes afin de cadrer avec les modifications de fonctionnement des œuvres sociales et culturelles définies par la Loi de sécurisation de l'emploi (2013) et la Loi sur la transparence des comptes des comités d'entreprises (2014).

Nous faisons évoluer notre base de données en 2 phases pour un montant de 43 000 € :

La phase 1 consistera à sécuriser les plateformes techniques.

La phase 2 portera sur les évolutions fonctionnelles.

Nous souscrivons 10 € au capital de l'association LA COOP pour donner accès, à tous les coopérateurs qui le souhaitent, à la plateforme de gestion des réductions commerciales de LA POSTE. Cette souscription

vient en complément des cartes annuelles BUTTERFLY attribuées aux salariés dont les Scop et les Scic en font la commande avant le 30 novembre de l'année précédente.

Le 21 octobre 2016, l'Assemblée générale est réunie à Strasbourg durant le congrès de la Confédération et élit le Conseil d'administration (CA). Au cours de ce congrès, l'Union Sociale des Scop et des Scic fête ses 70 ans d'existence.

Le CA élit son Bureau. Odile CLÉMENT, élue au Conseil depuis le 21 janvier 2000, prend le relais de Denise PLANCHEREL au poste de Présidente pour un premier mandat.

Le CA du 2 décembre 2016 prend des décisions importantes pour améliorer les conditions de travail des salariés dans les locaux actuels, boulevard de Picpus dans le 12^e arrondissement.

Les conditions de classement sont améliorées pour soulager l'équipe des efforts physiques qu'elle doit déployer pour manœuvrer les armoires et absorber l'accroissement du volume des dossiers à traiter. L'archivage physique des documents relatifs aux demandes de prestations est confié à la société LOCARCHIVES. Seront classés dans les dossiers au bureau les livrets de famille, les RIB et les avis d'imposition des années N-1. Tous les autres documents seront archivés par la société en attendant que les demandes dématérialisées se généralisent. Le mobilier de bureau est également changé.

Les Membres du CA décident également d'anticiper le coût de remplacement de la direction en provisionnant cette charge dès 2016. Le départ à la retraite de la directrice, Bernadette Doussot, étant à prévoir.

Suite à la restitution de la révision de nos textes par le cabinet ALINEA, le règlement d'administration intérieur est modifié en conséquence. Les administrateurs votent ces modifications à l'unanimité.

Denise PLANCHEREL est élue Présidente d'honneur sur proposition d'Odile CLÉMENT en reconnaissance de son engagement pour la bonne gestion de l'Union Sociale depuis son élection au Conseil en avril 1994 puis élue Présidente de janvier 2000 à mai 2004 et de décembre 2014 à octobre 2016.

■ EXERCICE 2017

Deux réunions de Bureau et deux réunions du Conseil d'administration qui auront à prendre des décisions sur les investissements prévus par le Conseil du 2 décembre 2016.

Le 10 mars, constatant le résultat positif de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (214 522 €), les administrateurs décident d'augmenter certaines prestations à compter du 1^{er} avril : petite enfance ; vacances familiales ; colonies ; centres aérés ; les classes découvertes ; transports aériens et maritimes ; vacances adolescents ; BAFA ; apprentis et contrats en alternance. Ce sont 105 700 € supplémentaires qui seront redistribués aux familles.

Les administrateurs choisissent les sociétés 9 AU CARRÉ et EQUINOXE pour réaliser les travaux d'aménagement des locaux du siège, la mise aux normes du réseau informatique et téléphonique ainsi que l'aménagement du coin cuisine.

Au cours de ce Conseil, le Président Confédéral assiste à nos débats et nous assure de son soutien pour renforcer l'adhésion des SCOP et des Scic à notre association tel que le prévoit l'article 8 des statuts de la confédération.

Le CA du 8 décembre est consacré exclusivement à la charge de travail de l'équipe administrative du fait du départ de Serge HABONNEAU et de Delphine CUYAUBERE ainsi que les difficultés d'installation du matériel informatique.

Depuis la création de l'Union Sociale, les administrateurs cherchent à trouver des solutions pour répondre à la surcharge de travail des 4 derniers mois de l'année. L'emploi en télétravail de Delphine CUYAUBERE et l'embauche au mois de juin de Sophie GIOT ne sont pas suffisants. Le manque d'ancienneté de cette dernière ne permet pas un traitement aussi rapide et oblige la direction à apporter son aide aux membres de l'équipe pour le traitement des demandes de prestations.

Les difficultés d'installation des postes informatiques ont été compensées par la mobilisation à mi-temps pendant 4 mois de Laurent CORRIAS, notre prestataire informatique (Musilog).

Nos services ont également rencontré des difficultés avec les livraisons des chèques lire par le groupe UP. De nombreux ajustements ont été nécessaires pour le bon traitement des fichiers d'adresses. Les adminis-

trateurs n'ont pas souhaité remettre en cause la gestion des envois des chèques lire par le groupe UP, les ajustements ayant maintenant été effectués.

Les 4 derniers mois de l'année ont été extrêmement difficiles pour notre équipe. De ce fait, l'archivage physique externalisé a été reporté sur l'année 2018.

L'installation des meubles des bureaux a été réalisée au mois de mai. L'accord de modulation a permis à l'équipe administrative de réguler les horaires qui ont été réaffectés sur la période haute de septembre à décembre.

■ EXERCICE 2018

Deux réunions du Bureau et deux réunions du Conseil d'administration, dont un en région Aquitaine à Bayonne.

Au cours de la **réunion du 1^{er} juin** et sur proposition de la Présidente, Odile CLÉMENT, les administrateurs votent la sortie de l'Union Sociale de la SCI DU PAS DEL FANG (village de vacances), créée le 16 décembre 2008. La contrepartie de cette participation était de permettre l'accès des villages de vacances aux salariés des Scop et des Scic adhérentes. L'absence de rigueur dans la gestion des règles de sécurité de la SCI a posé la question de notre responsabilité vis-à-vis des familles qui séjournent dans ces villages. Les risques n'étant pas maîtrisés, l'Union Sociale décide que plus aucune famille ne se verra proposer un séjour dans les villages du Comité Régie d'Entreprise (CRE) de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) à partir de 2018.

Les administrateurs votent la majoration de l'ensemble des prestations et ouvre pour étude le centre aéré d'été à 10 jours.

Les difficultés relationnelles avec le Crédit Coopératif, depuis le changement de logiciel de gestion des comptes en ligne, fait prendre la décision de trouver un autre partenaire bancaire. Ce sera le Crédit Agricole de Troyes.

La suppression de la production des chèques disque fait reporter la valeur de celui-ci sur le chèque lire (208€).

L'application de la directive européenne pour la protection des données, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous oblige à communiquer sur l'obligation de l'accord individuel pour le traitement des données auprès des Scop, des Scic et des salariés. Tous les imprimés seront modifiés dans ce sens. Aucune prestation ne sera attribuée sans cet accord. Nos partenaires informaticiens auront à modifier le site WEB pour que l'accord puisse se faire par le biais du site et que la base de données intègre cette condition dans celles existantes, cet accord obligatoire validant ainsi les demandes de prestations.

Les administrateurs votent le budget de remplacement des placards de classement des dossiers par des armoires rotatives. L'objectif étant de soulager physiquement l'équipe. Les placards actuels, de plus de 180 kg chaque, étant difficiles à manier. Une des salariés, Isabelle LEGRAND souffrant d'une polyarthrite, cette amélioration s'impose. Le choix retenu de 2 classeurs rotatifs automatisés n'a pas été possible techniquement du fait du poids des matériels à installer.

Le CA du 7 décembre constate une légère baisse du nombre de prestations traitées. Le contrôle du respect de la réglementation Européenne sur la protection des données freine considérablement le travail de saisie des prestations. La direction prend en charge les vérifications et les retours des dossiers incomplets pour libérer l'équipe de cette tâche.

La suppression des chèques disque pour les étudiants diminue par 2 le nombre de prestations qui leur sont attribuées sans que cela n'affecte le montant de la prestation. La valeur du chèque disque 84 € ayant été reportée sur les chèques lire (108 € passé à 192 € et à 208 € du fait de l'augmentation générale des prestations).

L'archivage des pièces justificatives attachées aux demandes de prestations papier s'est mis en place sans difficulté majeure.

La campagne des chèques lire en direction des Scop et des Scic a été parfaitement organisée par le GROUPE UP. Notre partenaire Scop IN STUDIO 4 qui assurait la réalisation de toutes nos communications a déposé son bilan.

Notre Expert-comptable, Monsieur SALVA du cabinet SATEX a appliqué le plan comptable des associations à nos comptes annuels. En conséquence la présentation des comptes annuels a un peu été modifiée mais sans que cela ne remette en cause la cohérence de comptes antérieurs.

Sur proposition de notre Présidente, Odile CLEMENT, les actions de fin d'année en faveur des bénéficiaires des secours de l'année deviennent une action pérenne. Cette action qu'elle a initiée lui tient à cœur.

■ EXERCICE 2019

Le Bureau et le CA se sont réunis deux fois.

Le 17 MAI à Chantilly (Oise), le CA décentralisé en région a échangé sur la reprise de l'ancienneté de Delphine CUYAUBERE sur son nouveau CDI. Delphine CUYAUBERE a pour mission de contacter les Scop et les Scic en retard de cotisation, de mettre à jour notre fichier et de contacter les nouvelles Scop et Scic. Les membres du Conseil d'Administration constatent son efficacité par le nombre de nouvelles adhésions.

On note malgré tout la perte d'une centaine de Scop ou Scic qui cessent de cotiser.

Une autre action à destination de toutes les Scop ou Scic vise à envoyer les codes d'accès du site Internet en vue de développer la saisie des prestations via les espaces privés des Scop et des Scic et des coopérateurs.

Le CA est informé que les fonds dédiés aux orphelins depuis leur dévolution par le Ministère de l'Intérieur, le 5 septembre 1988, sont épuisés et que dorénavant, l'Union Sociale des Scop et des Scic aura seule la charge des prestations attribuées aux orphelins soit environ 80 000 € par an.

Maître Jacques LANG est désigné en tant qu'avocat pour activer notre sortie de la SCI DU PAS DEL FANG. Constatant les difficultés de l'équipe administrative à assumer la charge de travail entre les mois de septembre et décembre, Odile CLEMENT propose aux administrateurs d'autoriser l'embauche d'une personne en CDD durant cette période. L'embauche se fera à compter du 19 août par le biais d'un contrat d'intérim.

Le deuxième CA aura lieu le 22 novembre.

Suite à l'intervention de Maître Jacques LANG, notre sortie de la SCI DU PAS DEL FANG est effective en septembre 2019. Le CRE RATP nous a remboursé les 10 parts sociales souscrites pour un montant de 10 000 €. Reste à faire de même avec l'association de gestion créée pour la gestion du village du PAS DEL FANG.

Les administrateurs constatent que le contrat d'intérim signé pour un surcroît d'activité entre les mois de septembre et décembre n'a pas été reconduit après le 27 septembre 2019. La direction prend en charge le travail qui était dévolu à ce contrat. L'ensemble de l'équipe administrative fait des heures supplémentaires puisque l'accord de modulation n'avait pas pu être appliqué en début d'année. En effet, l'installation des armoires et donc la réorganisation du classement des dossiers a eu pour conséquence un travail à temps plein de l'équipe travaillant sur site et un travail à un temps plein de Delphine CUYAUBERE en télétravail pour gérer les demandes de prestations.

Eu égard aux efforts fournis par l'équipe, les membres du CA votent une augmentation de salaire individualisée pour chaque membre de l'équipe administrative.

Les recommandations faites par le Contrôleur de l'URSSAF lors de son intervention dans la Scop SCOPELEC nous imposent de refaire une révision de nos textes. Une rencontre avec le Président de la Confédération et le directeur général de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) est envisagée afin que notre statut particulier, acquis en 1946, soit confirmé.

Les administrateurs entérinent le budget alloué pour des développements urgents liés à la gestion des demandes dématérialisées, budget d'un montant de 22 000€ (Gestion des mails des accords de prestation par les Scop ou des Scic, gestion des pièces justificatives, gestion des mots de passe). Cette évolution demandée par la direction devant simplifier le travail de l'équipe et donc permettre un gain de temps. Ces évolutions ont été effectives le 31 octobre 2019.

Une décision est prise pour la réfection des sols et les finitions de peinture de nos bureaux.

■ EXERCICE 2020

L'année 2020 sera marquée par la crise sanitaire. Le système informatique étant adapté au télétravail, l'ensemble de l'équipe a pu, dès le début du confinement, continuer de travailler de son domicile. Mais certains projets ont été suspendus, en particulier le projet de recrutement de la direction pour remplacer la directrice en vue de son départ à la retraite.

Un projet exceptionnel de soutien aux personnes pour faire face à la crise (Opération exceptionnelle COVID 19) a pu être lancé. La mise en œuvre a été complexe car il fallait agir vite afin de pouvoir aider rapidement. Un développement important de notre outil Presta V6 a également été nécessaire. Mais l'opération a pu être mise en œuvre et des aides sous forme de chèque de services ont pu être versées pour un montant de plus de 200 000 euros.

La première réunion du CA de l'année n'a pu se faire que le 30 juin en visioconférence. Pour traiter les questions urgentes et importantes : la validation définitive de l'opération Covid et la question du recrutement de la direction.

Au cours de l'été, deux projets ont été lancés pour faciliter le traitement des demandes de prestations nous arrivant par papier : la reconnaissance vocale et la reconnaissance numérique.

Le recrutement d'une nouvelle direction a été relancé au cours du mois d'août avec le cabinet de recrutement Orientation Durable. Monsieur Stéphane Levannier a été choisi et son contrat a débuté en décembre (tuilage d'un mois avec la directrice en place).

Relations avec les instances confédérales :

■ Avec les Unions Régionales :

Les relations avec les Unions Régionales ont été constantes sur ces 5 années et se résument à deux actions principales :

- La Présidente de l'Union Sociale des Scop et des Scic et/ou la direction assistent aux congrès et aux Assemblées générales des régions qui nous invitent. La Présidente, ou son représentant, s'exprime devant les coopérateurs et rappelle les obligations des Scop vis-à-vis de la cotisation aux œuvres sociales du mouvement coopératif.
- Sur demande du Président ou de la Présidente de l'Union Régionale, l'Union Sociale des Scop et des Scic prépare les médailles et les diplômes qui récompensent le mérite des élus, des coopérateurs méritants régionaux et les anniversaires des Scop et des Scic.

Pour mémoire, le congrès de chaque Union Régionale désigne leurs représentants au sein du Conseil d'administration de notre association. Le Conseil d'administration se doit d'être représentatif du mouvement, le nombre de siège pour chaque UR est proportionnel au montant des cotisations des Scop de la région.

■ Avec les Fédérations de métiers :

Tout comme pour les Union Régionales, la Présidente et/ou la direction de l'Union Sociale des Scop et des Scic assistent aux congrès des Fédérations de métier. Elles restent proches de leurs préoccupations quant il s'agit de faire connaître nos services.

■ Avec la confédération :

La Présidente de l'Union Sociale des Scop et des Scic assiste à toutes les réunions confédérales : Direction Nationale, Convention Nationale, Congrès.

Ces moments sont importants pour l'Union Sociale car ils permettent de rappeler la place de l'Union Sociale dans le mouvement.

L'Union Sociale des Scop est présente à travers des pages publicitaires dans la revue du mouvement, Participer.

L'Union sociale des Scop et des Scic gèrent, pour le mouvement, depuis 1977, les orphelins du mouvement, l'indemnité de fin de carrière, le diplôme et la médaille de la coopération. Le diplôme et la médaille de la coopération sont attribués aux coopérateurs ayant plus de 25 ans d'ancienneté dans le mouvement coopératif. Ce sont plus de 140 médailles et diplômes qui sont décernés chaque année. A la demande du Président Confédéral, l'Union Sociale des Scop et des Scic prépare les médailles ou les diplômes qu'il remet ou fait remettre aux Scop lors de leur fête anniversaire ou aux élus du mouvement ayant milité au sein des instances régionales ou confédérales.

Les prestations :

■ La Commission Sociale :

Composée de 7 membres issus du Conseil d'administration, elle étudie les dossiers de secours exceptionnels qui lui sont soumis par les Scop.

Préalablement à l'étude, les dossiers sont préparés par la direction. L'étude se fait à l'aveugle en tenant compte des arguments de la Scop, des documents et éventuellement des compléments d'information recueillis par la direction.

Les décisions sont prises à la majorité des membres et sont rendus aux Scop et aux Scic par courrier.

Les aides sont attribuées sous forme de chèques services, de CESU et éventuellement par virement bancaire en règlement direct des factures à payer par la famille.

■ Le service social :

Conformément aux dispositions de l'ancienne Convention Collective du bâtiment et des Travaux Publics des Sociétés de Paris et Ile de France, il est mis à la disposition des Scop relevant de cette convention collective une ou un assistant(e) social(e).

Il ou elle intervient chaque lundi dans 3 Scop d'accueil (UTB à PANTIN, LA MODERNE à BAGNEUX, S.N.T.P.P. à FONTENAY SOUS BOIS). Les rendez-vous sont pris à l'avance suivant un calendrier établi en accord avec SOCIAL'ERGIE. Il est tenu compte des vacances de notre intervenant, des disponibilités des services du personnel des Scop dites d'accueil. Des rendez-vous téléphoniques sont possibles.

■ Les vacances :

Pour des raisons de responsabilités, nos services ne gèrent plus les réservations vacances. L'accès aux réservations via les sites des opérateurs de vacances a rendu également ce service inutile. Les demandes qui nous étaient adressées ne pouvaient être satisfaites qu'à un petit nombre de coopérateurs pour un traitement extrêmement fastidieux et chronophage. Cette prestation a donc été supprimée.

RAPPORT FINANCIER

Évolution cotisations et prestations :

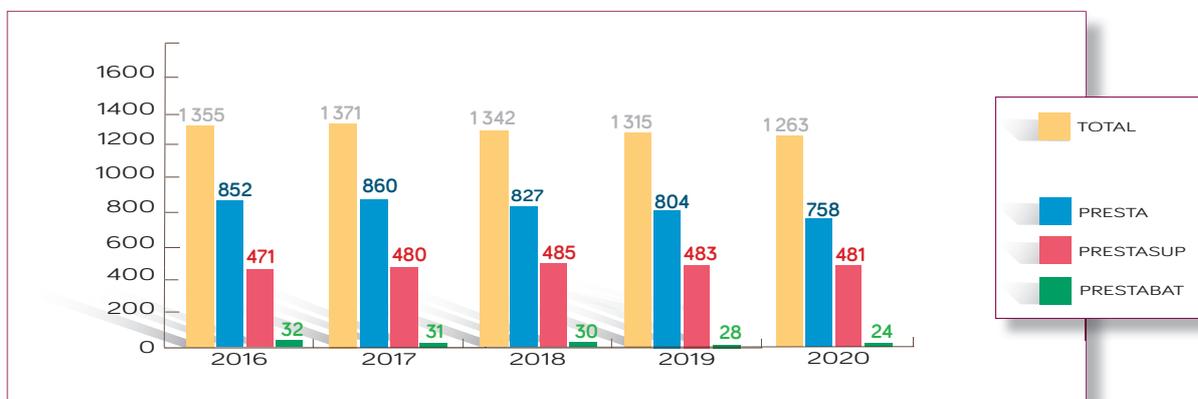
LE NOMBRE DE SCOP ADHÉRENTES

La lecture du tableau montre une baisse très importante et inquiétante des Scop confédérées adhérentes à l'Union Sociale des Scop.

Les Scop nouvellement créées ne cotisent qu'après un délai de 18 à 24 mois. Souvent, ces nouvelles Scop nous disent qu'elles ne sont pas informées de l'existence et du rôle de l'Union Sociale des Scop. Nous déplorons chaque année la perte d'une centaine de Scop qui cessent de cotiser.

Ce constat est en contradiction totale avec la progression du nombre de Scop nouvellement créées et adhérentes à la Confédération Générale des Scop.

■ SCOP OU SCIC COTISANTES DE 2016 À 2019



	2016	2017	2018	2019	2020	2016 à 2019
TOTAL	1355	1371	1342	1315	1263	-3 %
PRESTA	852	860	827	804	758	-6 %
PRESTASUP	471	480	485	483	481	3 %
PRESTABAT	32	31	30	28	24	-13 %

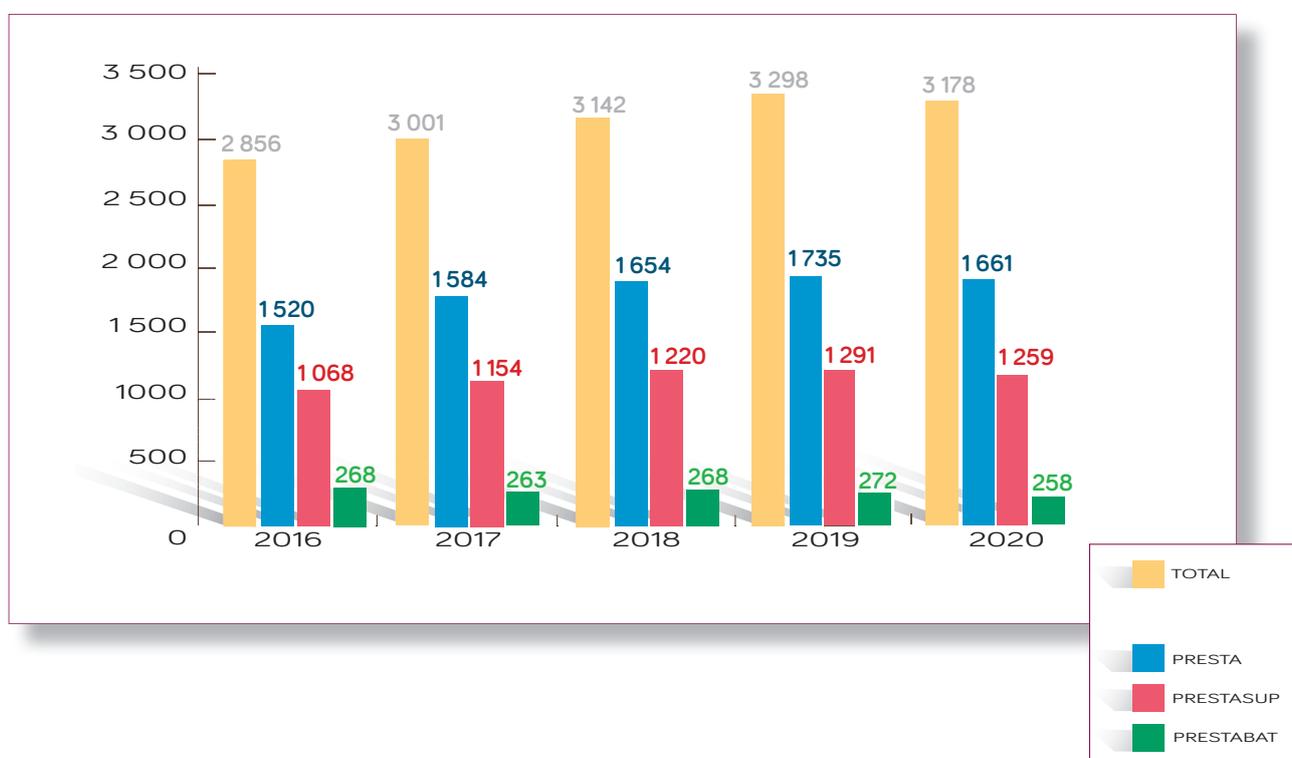
Le % des Scop adhérentes est tombé de 58% en 2011 à moins de 40% en 2019

LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées au moment de leur versement par les Scop. Ainsi un exercice compte les cotisations du 4ème trimestre de l'année N-1 et les 3 premiers trimestres de l'année.

Malgré la baisse du nombre de Scop cotisantes à l'Union Sociale des Scop le montant des cotisations augmentent de 19% en 4 ans (2 769 k€ en 2015 à 3 298 k€ en 2019). Nous ne prenons pas en compte l'année 2020 dans l'analyse des cotisations puisque l'année a été impactée par la baisse de la masse salariale des Scop lié à l'activité partielle des entreprises à partir du mois de mars, et donc nos cotisations indexées sur les salaires ont baissé (3 178 k€ en 2020).

■ ÉVOLUTION DES COTISATIONS EN K€



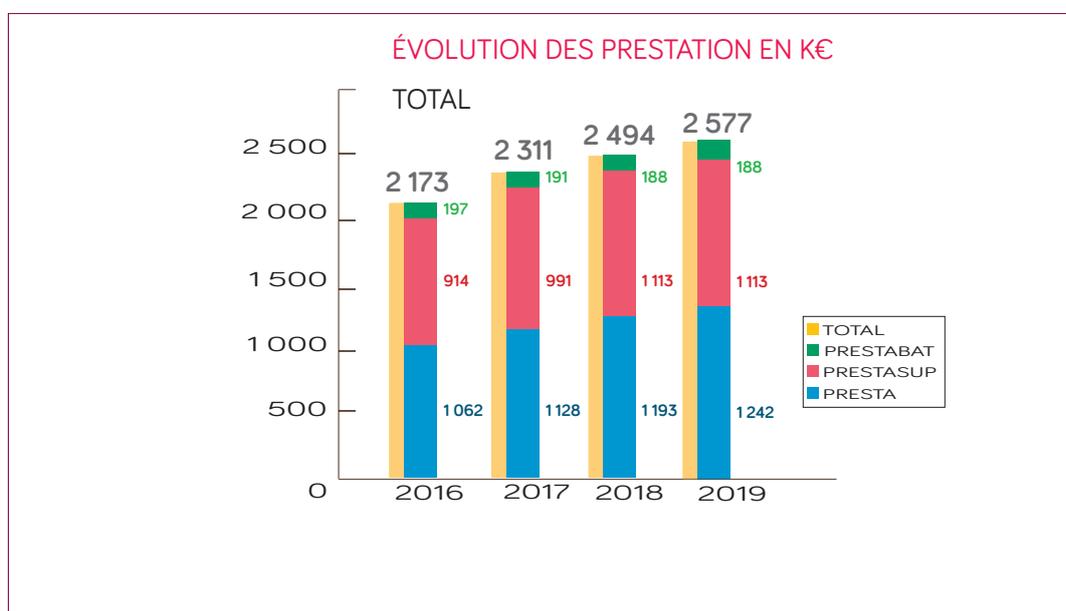
Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre de salariés des Scop et de l'augmentation de la masse salariale. Cette augmentation est donc uniquement mécanique.

LES PRESTATIONS

Les prestations évoluent en nombre et en valeur. De 27 952 prestations pour 2 301 000€ en 2015 elles atteignent 29 587 pour 2 577 000€ en 2019. Soit une progression de 1 635 (5.84%) prestation et 276 000€ en valeur 12%.

Avec la crise sanitaire, l'année 2020 a été une année particulière, le nombre de prestation a baissé. Mais nous avons fait au mois de mai une opération COVID pour soutenir celles et ceux qui rencontraient des difficultés financières : 5641 prestations pour un montant total de 225 640 euros.

■ ÉVOLUTION DES PRESTATIONS EN K€



■ TOTAL DES PRESTATIONS EN K€ DE 2016 à 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
PRESTA	1 062	1 128	1 193	1 242	1 192
PRESTASUP	914	991	1 113	1 133	1 037
PRESTABAT	197	191	188	201	164
TOTAL DES PRESTATIONS	2 173	2 311	2 494	2 577	2 393

■ EXERCICE 2016

Ratio prestations sur cotisations : **76,25 %**

Les frais de livraison des chèques lire par le GROUPE UP directement aux Scop s'élèvent à 25 276 €. Le temps de traitement des fichiers et des envois augmente les délais de livraison de ces chèques. A la demande des Scop ACOME et UTB, nous continuons de traiter l'envoi des chèques lire directement au domicile des coopérateurs.

Les cartes BUTTERFLY devront être commandées par les Scop avant le 30 novembre de l'année.

L'opération de Noël est reconduite : Les enfants recevront un carnet de chèque lire de 44€. Globalement 208 chéquiers soit 9 152€€ et les parents recevront un carnet de chèques services d'une valeur de 80€. Globalement : 192 chéquiers soit 15 360€. Soit 24 512€.

■ EXERCICE 2017

Ratio prestations sur cotisations : **77,23 %**

Les administrateurs ont décidé de distribuer les excédents de l'exercice 2016 aux familles sous forme de bonification de toutes les prestations. Sont concernés : les aides vacances familiales, les colonies, les centres aérés d'été et des petites vacances, les classes découvertes, les transports aériens et maritimes, les vacances adolescents et le BAFA ainsi que les apprentis et contrats en alternance. Le surcoût est évalué à 105 K€.

La notion d'heures de travail hebdomadaires dans les CAE est difficile à appréhender pour l'attribution des prestations. Afin de pouvoir s'appuyer sur une référence précise, nous demandons les bulletins de salaire des 3 ou 6 derniers mois.

Une opération de Noël vise les 152 coopérateurs qui ont perçu une prestation secours exceptionnel. Les enfants recevront un carnet de chèque lire de 44 €, soit 171 chéquiers pour un montant de 7 524 € et les parents recevront un carnet de chèques de services d'une valeur de 80 €, soit 152 chéquiers pour un montant de 12 160 €. Le coût de l'opération de Noël s'élève à 19 684 €.

■ EXERCICE 2018

Ratio prestations sur cotisations : **79,46 %**

Les bonifications accordées en 2018 deviennent des augmentations pérennes de toutes les prestations. Budget disponible : 255 000€.

Comme les années précédentes le nombre de chèques lire demandés pour les apprentis et contrats en alternance est en baisse sans que nous ne puissions en expliquer la cause.

Trois régions témoignent d'un fort intérêt des Scop pour nos prestations avec des ratios prestations/cotisations élevés : Hauts de France 93,82 % ; Ouest 107,63 % ; Poitou-Charentes 108,29%

Nos frais généraux étant de l'ordre de 18%, si les ratios prestations/cotisations de toutes les Unions Régionales atteignaient ces niveaux, il serait nécessaire de revoir les montants des prestations.

La question se pose sur l'attribution des sommes allouées pour les dossiers délicats des secours exceptionnels. Le Conseil d'administration ne souhaite pas fixer de montant maximum.

L'opération de Noël, pour un montant total de 35 968 €, vise les 364 coopérateurs qui ont perçu une prestation secours exceptionnel. Les enfants reçoivent un carnet de chèque lire de 52 €, soit 192 chéquiers pour 8 448 €, et les parents un carnet de chèques services d'une valeur de 80 €, soit 172 chéquiers pour 13 760€.

■ EXERCICE 2019

Ratio prestations sur cotisations : **83,76 %**

L'année 2019 aura vu le nombre de demandes de prestations passées, par les espaces adhérents des Scop ou par les espaces des coopérateurs, progresser très significativement.

Ce sont 14 151 prestations pour un montant de 1 095 198,22€ qui ont été traitées via le WEB soit un peu plus de 47% des 30 010 demandes et 2 530 988,84€ (43% du montant attribué).

Notre activité est malheureusement freinée par les demandes incomplètes qui nous imposent un double traitement, c'est-à-dire un traitement manuel papier. C'est pourquoi, nous avons fait évoluer notre site internet pour donner aux Scop et aux Scic et aux coopérateurs la possibilité de revenir sur les demandes enregistrées sur le site pour ajouter les pièces manquantes. Nous avons également automatisé l'accord du traitement des données qui est de la responsabilité des Scop et des Scic quand les coopérateurs saisissent eux-mêmes leurs demandes. Sans cet accord, les demandes sont placées en attente de traitement.

Nous espérons réduire encore le nombre de demandes papier reçues par courrier postal. Cette démarche vise à économiser la consommation de papier. Plus de 100 litres de papier inutiles nous sont adressés chaque semaine.

Nous espérons également réduire le temps de traitement des demandes pour absorber l'évolution des besoins des familles des Scop et des Scic adhérentes.

Cette année les familles ayant fait appel à nos secours exceptionnels se sont vu attribuer 194 chèques de services de 80 € (15 520 €) et 197 chèques lire (10 244 €) soit un total de 25 764 €.

■ EXERCICE 2020

L'année 2020 été une année particulière et ne peut être une année de référence. Il en sera certainement également de même pour l'année 2021 puisque les confinements successifs liés à la crise sanitaire impactent les activités des bénéficiaires. Nous ne pouvons que constater les baisses plus importantes des prestations vacances, classe découverte ou encore formation BAFA.

■ ACTION EN FAVEUR DES ORPHELINS

Depuis le 29 mai 1905, la coopération de production a créé un établissement d'intérêt collectif pour soutenir les orphelins du mouvement. Le 15 décembre 1938, il est fait l'acquisition du château de Montlhéry pour la somme de 500 000 francs. Le 13 septembre 1941 l'acte de vente de la propriété « La Croix Guillaume » à Chalo Saint Mars signé. Les orphelins perçoivent des « étrennes », une allocation versée aux mères et une dot nuptiale aux pupilles se mariant. Au 1er janvier 1948 on comptait 124 enfants inscrits en colonies et 106 enfants au 31 décembre dans l'une des 3 maisons possédées par l'orphelinat. La limite d'âge des bénéficiaires est de 15 ans et 18 ans pour les enfants qui font un apprentissage ou poursuivent leurs études scolaires. Le 31 mars 1951 un mandat de gestion de la maison de Montlhéry a été donné aux services de la « Jeunesse Coopérative » présidés par monsieur Mortegoutte. Le 30 juin 1951, l'Assemblée générale adopte les statuts de la nouvelle structure ou fusionne les « Œuvres de jeunesse des coopératives de production » et « l'orphelinat de coopération de production » sous la nouvelle appellation de l'entraide sociale des coopératives ouvrières de production : Orphelinat et œuvres de jeunesse des coopératives ouvrières de production.

Le 25 mars 1954, l'Union Sociale des Scop accepte, à titre d'essai, de verser une allocation journalière de 100 francs à chaque famille d'un enfant unique qui enverra cet enfant à la colonie de vacances de Montlhéry. Suite au Conseil d'administration du 5 avril 1967, l'orphelinat ne s'occupe plus des vacances celles-ci. Son rôle se limite à adresser aux mères des orphelins des allocations chaque trimestre.

Le Conseil d'administration du 13 septembre 1978 constate une dépense de 22 550 francs faite par l'Union Sociale des Scop en paiement du 1er trimestre 1977 de la prestation orphelin et se pose la question de son remboursement. Le Conseil constate que des familles bénéficient maintenant de la prestation grâce au relais de l'Union Sociale des Scop. Le Conseil d'administration du 24 mai 1984 décide la fusion de l'Union Sociale des Scop et de l'Orphelinat et œuvres de jeunesse des sociétés coopératives ouvrières de production.

Le 9 septembre 1986, un arrêté ministériel approuve la dévolution de l'actif à l'Union Sociale des Scop. Le 24 mai 1988, la vente de la propriété à la mairie de Montlhéry rapporte la somme de 3 500 000 francs. Depuis, l'Union Sociale gère ces fonds et utilise les produits financiers pour verser aux orphelins une prestation trimestrielle et leur attribuer les prestations de l'Union Sociale des Scop. Les produits financiers ne suffisant pas, l'Union Sociale des Scop est autorisée par le Ministère de l'intérieur le 26 novembre 1996 à employer le produit de la vente du Château de MONTLHERY pour couvrir les frais.

Depuis 2019, ces fonds ont été totalement utilisés et nous n'avons plus de produits financiers. L'aide aux orphelins est donc totalement à la charge de l'Union Sociale.

■ ÉVOLUTION DES ACTIONS EN FAVEUR DES ORPHELINS

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'orphelins	115	115	97	87	86
Dotation trimestrielle	45 332,00 €	54 208,00 €	48 340,00 €	45 833,00 €	41 607,00 €
Prestations	25 933,00 €	21 256,00 €	21 256,00 €	19 424,00 €	17 604,00 €
Produits de placement	7 000,00 €	3 729,13 €	1 218,40 €	0,00 €	0,00 €
À la charge de l'Union de Sociale	64 265,00 €	71 734,87 €	68 377,60 €	65 257,00 €	59 211,00 €

■ ACTION EN FAVEUR DES RETRAITES

La gestion du « pécule des anciens » (25 ans de travail et société à jour de cotisations) est confié à l'Union Sociale des Scop en 1976. Cette année-là, le montant était de 1 500 francs pour un départ à la retraite, soit 165 000 franc au total. Les veuves pourront bénéficier du pécule après 20 ans de service de leur époux. Pour les personnes n'ayant pas 25 ans de présence mais plus de 20 ans, il pourra être de 70%. Le Conseil d'administration du 11 décembre 1981 décide de ramener à 10 ans le temps de présence pour ouvrir le droit au pécule pour un montant de 35 % du montant de référence (25 ans). Le 21 mai 1982, le pécule des anciens coopérateurs est alloué aux préretraités après 55 ans dans le cadre des contrats de solidarité.

La Confédération demande à l'Union Sociale des Scop de prendre en charge la gestion des médailles et des diplômes compte-tenu que le pécule est servi par l'Union Sociale depuis 1977. La médaille revêt un caractère symbolique et les diplômes sont soumis à la signature du Président confédéral.

Le 1er janvier 1990, le pécule est renommé Indemnité de Fin de Carrière (IFC). Le 7 juillet 1986, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos - devenu aujourd'hui Urssaf Caisse nationale) signifie à l'Union Sociale des Scop l'obligation de soumettre cette prestation aux cotisations sociales.

Les coopérateurs supportent alors ces charges. Toutefois, l'Union Sociale des Scop revalorise régulièrement cette prestation jusqu'à l'attribution en 2007 d'un chèque lire de 25 € à tous les coopérateurs bénéficiant de l'IFC. Le 17 décembre 2010, l'URSSAF notifie à l'Union Sociale des Scop un redressement des cotisations Assedic sur les IFC. Le 17 juin 2011, les Administrateurs décident que l'Union Sociale des Scop prendra en charge les cotisations patronales URSSAF et ASSEDIC sur les IFC.

■ ÉVOLUTION DES ACTIONS EN FAVEUR DES RETRAITES

	2016		
	PRESTA	PRESTASUP	PRESTABAT
Nombre de retraités	165	29	71
Indemnités de fin de carrière	107 537 €	19595 €	42 275 €
Médailles	2 456 €	495 €	3 981 €
Nombre de médaille	119	24	43
MONTANT TOTAL	176 339 €		

	2017		
	PRESTA	PRESTASUP	PRESTABAT
Nombre de retraités	136	29	79
Indemnités de fin de carrière	89 267 €	18 899 €	49 125 €
Médailles	3 049 €	868 €	1 388 €
Nombre de médaille	123	35	56
MONTANT TOTAL	163 398 €		

	2018		
	PRESTA	PRESTASUP	PRESTABAT
Nombre de retraités	123	16	100
Indemnités de fin de carrière	80 447 €	11 730 €	60 205 €
Médailles	2 389 €	277 €	1 609 €
Nombre de médaille	95	11	65
MONTANT TOTAL	156 657 €		

	2019		
	PRESTA	PRESTASUP	PRESTABAT
Nombre de retraités	117	10	71
Indemnités de fin de carrière	69 734 €	40 471 €	4 744 €
Médailles	1 578 €	125 €	1 127 €
Nombre de médaille	63	5	45
MONTANT TOTAL	117 779 €		

	2020		
	PRESTA	PRESTASUP	PRESTABAT
Nombre de retraités	126	13	70
Indemnités de fin de carrière	54 658 €	5 983 €	34 310 €
Médailles	1 602 €	175 €	1 101 €
Nombre de médaille	64	7	44
MONTANT TOTAL	94 951 €		

Depuis 2018, pour chaque coopérateur retraité le montant des chèques lire est revalorisé à 31 €.

RAPPORT de la COMMISSION DE CONTROLE

■ EXERCICE 2016

La Commission de contrôle de l'Union Sociale s'est réunie le vendredi 24 mars 2017 à 9h30 à la Fédération parisienne des Scop du BTP, 13 rue Abel à Paris (12^e arrondissement).

Membres présents :

- Madame Denise PLANCHEREL
- Madame Monique VERDIE
- Monsieur Dominique BASQUIN
- Monsieur Edouard MARIE

Invités :

- Madame Odile CLEMENT, Présidente de l'Union Sociale
- Monsieur Francis SALVA, Expert-comptable en charge de la révision des comptes
- Madame Bernadette DOUSSOT, directrice de l'Union Sociale

La Commission a été informée qu'au cours de cet exercice, la directrice, Bernadette Doussot, a été auditée en tant que témoin libre dans l'affaire de la SCI du Pas Del Fang. Cette SCI, dans laquelle nous avons des participations, gère des villages de vacances où nous envoyons des bénéficiaires. La réglementation n'est pas respectée et la sécurité n'est donc pas assurée dans le village du Pas Del Fang. Odile Clément ne souhaite pas engager la responsabilité de l'Union Sociale des Scop et des Scic. Suite à la décision du Conseil d'administration, l'Union Sociale va se désengager et nos parts d'une valeur de 10000 € seront dépréciées.

Les comptes de gestion ont été présentés par Odile Clément. La Commission constate les points suivants sur lesquels il faudra être vigilant :

- La baisse du nombre de Scop cotisantes,
- Les taux de rendement faible de nos placements,
- L'augmentation de la masse salariale liée à des mouvements du personnel (tuilage),
- Les frais de l'Assemblée générale plus importants que prévus (70 ans de l'Union),
- Le coût du changement de direction à venir,
- Le coût élevé des cartes Butterfly.

Et les points satisfaisants :

- La maîtrise des frais,
- La majoration de la prestation apprenti et des prestations vacances.

Le bilan est présenté par Francis Salva.

L'actif du bilan augmente de par l'affectation du résultat aux fonds propres. Le montant de 3 186 k€ correspond à une année de cotisation.

Le passif du bilan fait apparaître un résultat qui s'élève à 214 522.16 euros. Il est placé en report à nouveau en attente d'affectation.

Après avoir reçu les explications portant sur les comptes annuels et sur le budget prévisionnel 2017, les Membres de la Commission de contrôle n'ont pas de préconisation à formuler.

La Commission souhaite que le Conseil d'administration poursuive ses efforts pour gérer au mieux les intérêts de l'association.

■ EXERCICE 2017

La Commission de contrôle de l'Union Sociale s'est réunie le vendredi 15 juin 2018 à 9h30 à la Fédération parisienne des Scop du BTP, 13 rue Abel à Paris (12^e arrondissement).

Membres présents :

- Madame Denise PLANCHEREL
- Madame Monique VERDIE
- Monsieur Dominique BASQUIN
- Monsieur Edouard MARIE

Invités :

- Madame Odile CLEMENT, Présidente de l'Union Sociale
- Madame Bernadette DOUSSOT, directrice de l'Union Sociale

Excusé :

- Monsieur Francis SALVA, Expert-comptable en charge de la révision des comptes

Concernant l'affaire du Pas Del Fang, la Commission est informée que, suite à la décision du Conseil d'administration, l'Union Sociale va sortir des deux structures (SCI et association). Les membres de la Commission soulignent leur inquiétude concernant la perte des 10 000 euros qu'il faudrait récupérer et souhaiteraient connaître le profil des bénéficiaires habituels des villages de vacances qui ne vont plus pouvoir bénéficier de cette prestation. Sur ce dernier point, les évolutions des réservations en ligne pour des séjours, où il existe de nombreuses promotions des organisateurs de vacances, ont fait perdre l'intérêt de réserver des séjours via l'Union Sociale, d'autant plus que le nombre de bénéficiaires est très faible.

La Commission constate avec regret la baisse de prestations dans quelques Scop du fait de devoir faire des demandes de prestations en ligne. En effet, ces Scop imposent à leurs salariés de faire des demandes par internet alors que certains salariés ne maîtrisent pas l'outil informatique.

Les membres de la Commission recommandent de reprendre l'ancienneté de Delphine Cuyaubère ayant démissionné (suite à un déménagement pour rapprochement de conjoint) mais qui a été réembauchée ensuite en CDI en télétravail.

La Commission recommande également de procéder en interne à l'envoi des chèques lire aux coopératives, sans passer par le Groupe UP, pour assurer un meilleur service et réduire les coûts.

Après avoir reçu les explications portant sur les comptes annuels 2017 et sur le budget prévisionnel 2018, les Membres de la Commission de contrôle n'ont pas d'autres préconisations à formuler.

■ EXERCICE 2018 (Commission du 14 juin 2019)

La Commission de contrôle de l'Union Sociale s'est réunie le vendredi 14 juin 2019 à 10h00 à la Fédération parisienne des Scop du BTP, 13 rue Abel à Paris (12^e arrondissement).

Membres présents :

- Monsieur Dominique BASQUIN
- Monsieur Edouard MARIE

Invités :

- Madame Odile CLEMENT, Présidente de l'Union Sociale
- Madame Bernadette DOUSSOT, directrice de l'Union Sociale
- Monsieur Francis SALVA, Expert-comptable en charge de la révision des comptes

Excusés :

- Madame Denise PLANCHEREL
- Madame Monique VERDIE

Les membres de la Commission constatent que la Confédération a augmenté le nombre de Scop et Scic adhérentes et donc le nombre de salariés, qui dépasse 60 000 emplois. Malheureusement, cela n'a pas eu d'effet sur le nombre d'adhésion à l'Union Sociale. Il semble que les délégués régionaux ne parlent pas de l'Union Sociale car, lors d'une création de Scop la question de l'Union Sociale n'est pas prioritaire. Il semble également que certaines unions régionales n'évoquent pas du tout l'Union Sociale et considèrent qu'il n'est pas obligatoire d'adhérer à l'Union Sociale. La Commission souligne qu'il est dommageable pour les salariés que les dirigeants des Scop ou des Scic décident seuls de ne pas adhérer à l'Union Sociale.

Concernant l'affaire de la SCI Le Pas Del Fang, le conseil a décidé de prendre un avocat pour gérer cette sortie. Le Conseil d'administration a voté un budget égal à notre investissement soit 10 000 € pour faire face aux dépenses de l'avocat. La Commission considère également que nous avons perdu les 10 000 € de participation.

La Commission constate avec satisfaction la baisse des frais généraux qui passe 13,6 % à 12,7 %.

Les membres de la Commission de contrôle prennent acte des actions et des décisions du Conseil d'administration. Ils se réjouissent de la santé financière de l'association qui assure pleinement son objet social. Ils considèrent qu'il était légitime de reprendre l'ancienneté de Delphine CUYAUBERE dont le travail et la conscience professionnelle ne sont plus à démontrer.

Leur préconisation porte sur l'importance du recrutement de la nouvelle direction dans la continuité du travail accompli par l'ensemble des acteurs.

Après avoir reçu les explications portant sur les comptes annuels 2018 et sur le budget prévisionnel 2019, les membres de la Commission de contrôle n'ont pas d'autres préconisations à formuler.

EXERCICE 2019

La crise sanitaire n'a pas permis de réunir la Commission de contrôle en 2020. L'analyse des comptes 2019 a été faite lors de la réunion du 18 juin 2021.

Membres présents :

- Monsieur Dominique BASQUIN
- Madame Denise PLANCHEREL

Invités :

- Madame Odile CLEMENT, Présidente de l'Union Sociale
- Monsieur Stéphane LEVANNIER, directeur de l'Union Sociale
- Monsieur Francis SALVA, Expert-comptable en charge de la révision des comptes

Excusés :

- Monsieur Edouard MARIE
- Madame Monique VERDIE

Concernant la SCI du Pas Del Fang, L'Union Sociale a été intégralement remboursée et la SCI a été dissoute mais pas la société de gestion. Le dossier sera définitivement clos lorsque nous ne ferons plus partie de la société de gestion. Le coût a été de 7800 euros. L'objectif étant de dégager totalement la responsabilité de l'Union Sociale en particulier par rapport aux risques concernant les personnes utilisatrices qui étaient mise en danger dans des lieux non conformes aux réglementations.

Francis Salva présente les comptes 2019 :

Concernant l'actif du bilan, la Commission demande à ce que les immobilisations soient réactualisées par rapport à la réalité car le montant brut semble très élevé. Cela ne modifiera pas l'équilibre du bilan mais il faut sortir les immobilisations qui ne sont plus d'actualité. Ce travail est à prévoir en 2021.

Après avoir reçu les explications portant sur les comptes annuels 2019 impactés par la crise sanitaire, les membres de la Commission de contrôle n'ont pas de préconisations particulières à formuler.

EXERCICE 2020

Le contrôle des comptes 2020 a été effectué lors de la même réunion que le contrôle des comptes 2019.

Membres présents :

- Monsieur Dominique BASQUIN
- Madame Denise PLANCHEREL

Invités :

- Madame Odile CLEMENT, Présidente de l'Union Sociale
- Monsieur Stéphane LEVANNIER, directeur de l'Union Sociale
- Monsieur Francis SALVA, Expert-comptable en charge de la révision des comptes

Excusés :

- Monsieur Edouard MARIE
- Madame Monique VERDIE

Les comptes sont présentés par monsieur Salva.

La question des opérations exceptionnelles COVID a été abordée puisqu'il y a eu une opération en 2020 et une autre opération en 2021. La Commission approuve cette démarche de redistribution puisque cela correspond à l'objet de l'Union Sociale et puisqu'il s'agit d'aide dans des moments difficiles. L'Union sociale possède des réserves qui peuvent être utilisées si le résultat devait être négatif en 2021.

La Commission constate la baisse des prestations, conséquence de la crise sanitaire.

Odile Clément informe des actions en cours et présente le budget 2021 qui a été construit sur la base du budget 2020.

Après avoir reçu les explications portant sur les comptes annuels 2020 et sur le budget 2021, les membres de la Commission de contrôle n'ont pas de préconisations particulières à formuler.

RAPPORT D'ORIENTATION

Les 5 dernières années ont été centrées sur la consolidation du système d'information (connexion espaces adhérents et bénéficiaires, RGPD, demande de prestations en ligne, etc.), et à l'amélioration des conditions de travail de l'équipe salariés (réfection des locaux du siège). Mais si ces actions de backoffice étaient nécessaires, nous constatons avec regret la baisse du nombre de Scop adhérentes.

L'année 2020 s'est conclue avec le départ à la retraite de Bernadette Doussot, directrice de l'Union Sociale depuis 17 ans. Nous avons décidé que l'objectif d'augmentation du nombre de Scop soit une priorité pour notre nouveau directeur.

Avec son arrivée, nous avons commencé à mettre en œuvre dès 2021 de nouvelles orientations. Il faudra bien entendu redéfinir ou réajuster ces orientations avec le nouveau Conseil d'administration. Les orientations confiées au nouveau directeur s'articulent autour de 3 axes de travail :

- Augmenter le nombre de Scop adhérentes à l'Union Sociale,
- Renforcer la collaboration avec les instances du mouvement,
- Faire évoluer nos prestations.

1 - LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION SOCIALE

Ce développement ne peut se faire sans l'augmentation du nombre de Scop cotisantes. Pour cela, nous avons commencé par essayer de bien clarifier quelles étaient les actions à entreprendre pour que notre discours soit plus percutant et positif afin de donner aux Scop l'envie d'adhérer à l'Union Sociale. Ce travail a été engagé sur plusieurs fronts : refonte de documents et de courriers ; travail qualitatif de relation avec les Scop (accueil téléphonique et réponses aux mails) ; clarification de nos prestations. L'important ayant été, cette année 2021, de donner une image positive de l'Union Sociale pour pouvoir plus facilement aller vers les Scop et leurs salariés et leur montrer en quoi l'Union Sociale peut les intéresser.

2 - L'UNION SOCIALE, UNE ENTITÉ ESSENTIELLE DU MOUVEMENT SCOP

L'Union Sociale a été créée par le mouvement Scop et fait partie du mouvement. Le mouvement et ses instances ayant évolué, il est aujourd'hui important que l'Union Sociale s'adapte et collabore étroitement avec ces instances. Le lien avec la Confédération existe de par les statuts mais la volonté est de faire vivre ce lien fort. Cela s'est traduit : par la présence de notre directeur à l'Université d'été du mouvement ; la présence de la Présidente, de membres du Conseil ou encore du directeur aux différents congrès des UR ; une réunion inter-bureaux Confédération-Union Sociale ; des rapprochements entre l'Union Sociale et les UR pour mettre en place des collaborations. C'est à travers ces rencontres et la meilleure connaissance mutuelle que des projets peuvent se réaliser (interventions de notre directeur auprès des UR, auprès des Scop via les UR, échanges de fichiers, etc...). Ces actions sont engagées.

3 - L'ÉVOLUTION DE NOS PRESTATIONS

Nos prestations ont été créées et améliorées au fur et à mesure des années. Mais nous avons constaté que nous ne les avons pas réinterrogées, c'est-à-dire que nous ne les avons pas remise en question pour retrouver le sens premier de la mise en place de ces prestations. L'idée n'est pas de les remettre en cause mais de les réinterroger pour mieux les adapter aux réalités des salariés. Trois mots clefs pour cadrer cette évolution :

- **Modernisation** : réinterroger les modes de versement pour plus d'efficacité (supports, outils, ciblage).
- **Clarification** : réinterroger pour redonner du sens à toutes nos prestations (pourquoi versons-nous telle ou telle prestation).
- **Simplification** : il y aurait plus de 35 prestations possibles (35 règles différentes), ce qui semble complexe pour les bénéficiaires ; cette harmonisation de nos règles et sa simplification permettront d'une part, la meilleure compréhension de toutes nos prestations par les bénéficiaires et d'autre part, un traitement simplifié des demandes.

Ces orientations d'ordre stratégiques se traduisent par des actions concrètes effectuées par l'équipe du siège mais également par des actions concrètes des membres du Conseil d'administration. En effet, s'il existe une Commission sociale, nous avons engagé la création de groupes de travail (ou commissions) pour réfléchir sur des thématiques : communication, prestations, cotisations.

La volonté de l'Union sociale est d'impulser une dynamique collaborative avec le mouvement pour se développer ensemble, pour que l'Union sociale traduise concrètement la solidarité de toutes les Scop envers leurs salariés.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



2016/2020



BILAN (annexes 1 et 1 bis)	■ page 34 et 37
COMPTES DE GESTION (annexe 2)	■ page 38
MONTANT DES PRESTATIONS PAR UR (annexe 3)	■ page 40
NOMBRE DE PRESTATIONS (annexe 4)	■ page 42

Annexe 1 bis

PASSIF
DES
BILANS
2016
à
2020

	2016	2017	2018	2019	2020
PASSIF					
- Ecart de réévaluation immeuble	91 469,41	91 469,41	91 469,41	91 469,41	91 469,41
. Ecart de réévaluation immeuble	91 469,41				
- Réserves disponibles	1 033 745,28	1 033 745,28	1 567 316,84	1 567 316,84	1 567 316,84
. Réserves disponibles	1 033 745,28	1 033 745,28	1 567 316,84	1 567 316,84	1 567 316,84
Réserves statutaires	533 571,56	533 571,56			
. Réserves statutaires	533 571,56	533 571,56	0,00	0,00	0,00
- Repport à nouveau (solde créditeur)	1 261 002,07	1 341 251,19	1 341 251,19	1 341 251,19	1 341 251,19
- Repport à nouveau en attente	80 249,12	214 522,16	469 656,65	674 194,20	842 425,32
- Repport à nouveau	1 341 251,19	1 555 773,35	1 810 907,84	2 015 445,39	2 183 676,51
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	214 522,16	255 134,49	204 537,55	168 231,12	213 887,05
FONDS PROPRES	3 214 559,60	3 469 694,09	3 674 231,34	3 842 462,76	4 056 349,81
- Fonds associatifs avec droit de reprise					
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
- Provision charges exceptionnelles		15 000,00	30 000,00	45 000,00	60 000,00
- Provision pour Changt informatique	60 000,00	49 095,00			
- Provision travaux façade	8 000,00				
- Provision pour changement direction		10 000,00	20 000,00	30 000,00	20 000,00
Provision travaux mobiliers		4 202,71	4 202,71	4 202,71	
- Provision pour risques	72 202,71	78 297,71	54 202,71	79 202,71	80 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 202,71	78 297,71	54 202,71	79 202,71	80 000,00
FONDS DÉDIÉS					
- Emprunts obligataires convertibles					
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- Butterfly	32 478,00	41 062,00	45 514,00		
- Fournisseurs à payer	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
- Fournisseurs/factures non parvenues	4 223,74	2 134,26	52 274,32	7 990,46	10 789,29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 301,74	46 796,26	101 288,32	7 990,46	10 789,29
- Frais personnel à payer	11 953,00	17 245,00	20 978,77	21 026,14	24 824,45
- Personnel/charges sociales à payer/congés			11 448,11	11 214,26	13 456,20
- Pers. Charges sociales - Charges à payer	42 368,15	38 755,09	12 928,84	14 383,51	11 228,52
- État PAS				748,26	1 266,53
Dettes fiscales et sociales	54 321,15	56 000,09	45 355,72	47 372,17	50 775,70
- Cot ADH PARIS NON BTP			33,00	11,97	
- Cot ADH HAUT DE FRANCE	137,98	67,75			
- Cot ADH ADH BOURGOGNE			71,00		
- Cot ADH ADH PACA					
- Cot ADH EST	32,53		135,96	113,75	
- Cot ADH OUEST			578,23		
- Cot ADH POITOU CHARENTES			255,00		
Cot ADH OUEST			129,54	717,00	
- Cotisations sociales sur prestations 4T	15 746,73	8 740,00	13 847,24	8 528,87	6 519,22
Autres dettes	15 917,24	8 807,75	15 049,97	9 371,59	6 519,22
DETTES	110 540,13	111 604,10	161 794,01	64 734,22	68 084,21
ÉCARTS DE CONVERSION					
TOTAL DU PASSIF	3 397 302,44	3 659 595,90	3 890 228,06	3 986 399,69	4 204 434,02

Annexe 2 COMPTES DE GESTION

Évolution
des différents
postes budgétaires
de 2016 à 2020

	Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018		Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montant	%								
Cotisations PRESTA	1 520 184,50	53,20 %	1 584 066,11	52,78 %	1 654 861,51	52,67 %	1 735 244,87	52,61 %	1 661 393,00	50,37 %
PRESTABAT	268 178,71	9,39 %	263 114,11	8,77 %	267 595,51	8,52 %	272 060,20	8,25 %	258 351,45	7,83 %
PRESTASUP	1 068 869,49	37,41 %	1 154 262,43	38,46 %	1 219 528,42	38,81 %	1 290 929,91	39,14 %	1 258 635,85	38,16 %
TOTAL DES COTISATIONS	2 857 232,70	98,24 %	3 001 442,65	99,37 %	3 141 985,44	98,45 %	3 298 234,98	99,90 %	3 178 380,30	99,84 %
Reprise sur provisions informatique			10 905,00		49 095,00					
Reprise provisions charges diverses	36 000,00									
Reprise provision travaux façade			8 000,00						4 202,71	
Remboursement SMA BTP	15 138,44									
Produit divers de gestion			101,68		255,70		3 350,24		896,23	
TOTAL AUTRES PRODUITS	51 138,44	1,76 %	19 006,68	0,63 %	49 350,70	1,55 %	3 350,24	0,10 %	5 098,94	0,16 %
TOTAL DES PRODUITS	2 908 371,14	100,00 %	3 020 449,33	100,00 %	3 191 336,14	100,00 %	3 301 585,22	100,00 %	3 183 479,24	100,00 %
Prestations PRESTA	1 062 337,07	37,18 %	1 128 189,76	37,59 %	1 192 905,91	47,03 %	1 242 195,01	47,26 %	1 192 704,15	45,38 %
PRESTABAT	176 404,04	6,17 %	169 264,84	5,64 %	165 248,48	6,51 %	177 894,68	6,77 %	164 959,34	6,28 %
PRESTASUP	7914 063,74	31,99 %	991 153,91	33,02 %	1 112 641,31	43,86 %	1 133 399,70	43,12 %	1 037 441,81	39,47 %
Assistante sociale Prestabat	20 260,58	0,71 %	22 112,41	0,74 %	22 770,71	0,90 %	23 286,31	0,89 %	21 465,41	0,82 %
Médailles et Diplômes	3 509,20	0,12 %	4 968,23	0,17 %	1 935,94	0,08 %	4 569,49	0,17 %	2 851,40	0,11 %
Cartes Butterfly	20 160,00	0,71 %	32 665,00	1,09 %	41 062,00	1,62 %	46 902,00	1,78 %	63 404,00	2,41 %
Frais sur prestations	1 738,83	0,06 %	2 360,62	0,08 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %
TOTAL DES PRESTATIONS	2 198 473,46	76,94 %	2 350 714,77	78,32 %	2 536 564,35	80,73 %	2 628 247,19	79,69 %	2 482 826,11	75,28 %
Services Extérieurs	62 196,76	2,18 %	59 573,87	1,98 %	91 987,97	2,93 %	101 586,67	3,08 %	106 220,08	3,22 %
Autres services extérieurs	118 495,69	4,15 %	103 688,79	3,45 %	88 785,51	2,83 %	114 360,24	3,47 %	101 636,43	3,08 %
Impôts et taxes	18 736,28	0,31 %	6 232,60	0,21 %	7 158,35	0,23 %	8 020,00	0,24 %	6 705,00	0,20 %
Salaires	176 110,57	6,16 %	155 035,49	5,17 %	161 768,87	5,15 %	165 028,89	5,00 %	174 766,31	5,30 %
Charges sociales	81 024,97	2,84 %	71 895,65	2,40 %	73 844,16	2,35 %	68 671,40	2,08 %	77 256,52	2,34 %
Autres frais de gestion	84,00	0,00 %	150,00	0,00 %		0,00 %		0,00 %	369,93	0,01 %
Frais Assemblée générale	65 187,65	2,28 %		0,00 %		0,00 %			1 250,00	0,04 %
Perte s/adhérents		0,00 %	1 326,40	0,04 %	81,32	0,00 %	109,64	0,00 %		0,00 %
Perte s/famille		0,00 %	3,56	0,00 %	0,35	0,00 %	96,80	0,00 %		0,00 %
Dotation aux amortissements	29 178,26	1,02 %	26 962,13	0,90 %	35 102,88	1,12 %	42 386,56	1,29 %	32 585,25	0,99 %
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	541 014,18	18,93 %	424 868,49	14,16 %	458 729,41	14,60 %	500 260,20	15,17 %	500 789,52	15,17 %
TOTAL DES CHARGES	2 739 487,64	95,88 %	2 775 583,26	92,47 %	2 995 293,76	95,33 %	3 128 507,39	94,85 %	2 983 615,63	90,46 %

Annexe 3

PRESTATIONS PAR UR PAR SECTION

de 2016 à 2020

UNIONS RÉGIONALES		2016			2017		
		Section	Total Cotisations	Total Prestations	Ratio P/C	Total Cotisations	Total Prestations
UR Ile de France, CENTRE VAL DE LOIRE, DOM TOM	A	483 870,23 €	257 539,46 €	53,20%	499 561,06 €	284 049,13 €	
	C	130 440,19 €	68 218,28 €	52,30%	142 280,90 €	88 152,78 €	
HAUTS de France	A	123 171,78 €	109 222,58 €	88,70%	128 014,08 €	113 503,56 €	
	C	62 491,66 €	58 610,82 €	93,80%	66 809,04 €	67 711,19 €	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	A	52 898,76 €	40 572,08 €	76,70%	57 123,72 €	48 445,09 €	
	C	38 149,32 €	24 133,88 €	63,30%	40 771,27 €	26 219,48 €	
GRAND EST EST	A	53 212,91 €	39 323,81 €	73,90%	53 945,32 €	33 180,38 €	
	C	89 191,53 €	63 611,62 €	71,30%	94 610,65 €	66 358,60 €	
OCCITANIE	Pôle Méditerranée	A	36 428,23 €	16 489,52 €	45,30%	42 299,01 €	21 767,66 €
		C	15 329,95 €	13 921,12 €	90,80%	16 152,89 €	12 365,89 €
	Pôle Pyrénées	A	181 567,70 €	91 686,44 €	50,50%	210 785,89 €	106 321,71 €
		C	38 460,33 €	28 437,15 €	73,90%	44 111,27 €	34 053,71 €
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	Rhône Alpes	A	147 475,10 €	100 901,31 €	68,40%	155 816,95 €	110 039,26 €
		C	149 530,34 €	101 171,58 €	67,70%	172 297,30 €	109 542,27 €
	Auvergne	A	11 549,60 €	10 843,76 €	93,90%	11 858,51 €	10 004,17 €
		C	30 175,66 €	23 998,94 €	79,50%	30 784,21 €	25 657,87 €
PACA CORSE	A	44 557,31 €	29 501,98 €	66,20%	48 237,91 €	25 212,49 €	
	C	44 975,19 €	29 735,62 €	66,10%	48 844,02 €	32 159,83 €	
NOUVELLE AQUITAINE	Limousin	A	41 819,85 €	33 816,80 €	80,90%	44 628,20 €	30 946,37 €
		C	6 735,86 €	6 947,38 €	103,10%	7 008,55 €	5 713,00 €
	Poitou Charentes	A	39 990,61 €	31 054,21 €	77,70%	43 472,38 €	39 817,69 €
		C	42 321,61 €	50 286,28 €	118,80%	45 725,65 €	52 524,45 €
	Aquitaine	A	66 175,67 €	42 474,68 €	64,20%	77 408,07 €	51 028,71 €
		C	72 051,64 €	51 200,81 €	71,10%	85 252,33 €	51 007,80 €
OUEST	A	181 427,49 €	173 977,94 €	95,90%	192 783,78 €	184 700,45 €	
	C	307 129,06 €	336 497,12 €	109,60%	328 174,63 €	367 796,27 €	
CONFEDERATION, FEDERATIONS, UR	A	2 477,65 €	2 069,00 €	83,50%	3 064,53 €	1 713,00 €	
	C	26 547,71 €	16 425,13 €	61,90%	26 845,29 €	18 829,12 €	
PARIS IDF BTP	B	261 090,14 €	170 907,57 €	65,50%	259 919,06 €	162 635,48 €	

	2018			2019			2020		
Ratio P/C	Total Cotisations	Total Prestations	Ratio P/C	Total Cotisations	Total Prestations	Ratio P/C	Total Cotisations	Total Prestations	Ratio P/C
56,90%	505 876,94 €	303 824,16 €	60,10%	508 189,66 €	322 049,63 €	63,40%	476 010,75 €	262 376,51 €	55,12%
62,00%	148 318,19 €	92 954,43 €	62,70%	147 454,51 €	95 591,87 €	64,80%	143 018,72 €	75 342,84 €	52,68%
88,70%	134 947,66 €	124 804,60 €	92,50%	138 095,35 €	134 847,15 €	97,60%	129 794,32 €	111 765,00 €	86,11%
101,40%	66 193,89 €	72 070,71 €	108,90%	72 975,56 €	73 848,02 €	101,20%	69 405,03 €	65 155,91 €	101,20%
84,80%	58 513,15 €	43 006,83 €	73,50%	58 761,06 €	50 096,60 €	85,30%	56 350,35 €	39 833,99 €	70,69%
64,30%	43 595,07 €	30 068,17 €	69,00%	49 018,92 €	31 510,66 €	64,30%	42 887,79 €	26 073,42 €	60,79%
61,50%	54 757,80 €	39 719,46 €	72,50%	64 625,91 €	43 570,91 €	67,40%	55 815,94 €	35 636,47 €	63,85%
70,10%	104 276,78 €	78 848,97 €	75,60%	112 830,39 €	78 623,15 €	69,70%	110 860,19 €	66 447,57 €	59,94%
51,50%	48 845,13 €	29 919,05 €	61,30%	48 921,10 €	27 896,28 €	57,00%	49 048,81 €	24 514,56 €	49,98%
76,60%	17 444,57 €	14 538,83 €	83,30%	18 675,24 €	15 117,87 €	81,00%	17 018,97 €	10 792,94 €	63,42%
50,40%	232 481,00 €	115 488,31 €	49,70%	249 992,22 €	130 286,14 €	52,10%	246 507,20 €	118 724,41 €	48,16%
77,20%	54 634,87 €	40 200,06 €	73,60%	63 686,43 €	42 659,50 €	67,00%	58 802,61 €	32 607,38 €	55,45%
70,60%	162 615,19 €	115 666,91 €	71,10%	170 872,46 €	126 957,04 €	74,30%	162 557,67 €	105 106,49 €	64,66%
63,60%	190 097,45 €	133 791,04 €	70,40%	210 620,16 €	151 637,65 €	72,00%	198 623,85 €	127 029,74 €	63,95%
84,40%	11 577,75 €	10 273,52 €	88,70%	11 484,44 €	7 367,16 €	64,10%	10 258,36 €	11 049,72 €	107,71%
83,30%	28 974,50 €	29 934,86 €	103,30%	30 045,07 €	32 480,89 €	108,10%	28 198,09 €	29 025 €	102,93%
52,30%	53 053,41 €	29 614,61 €	55,80%	48 419,76 €	31 203,23 €	64,40%	46 009,65 €	23 538,69 €	51,16%
65,80%	48 782,90 €	34 325,30 €	70,40%	51 246,61 €	38 133,29 €	74,40%	49 015,59 €	31 248,42 €	63,75%
69,30%	47 403,25 €	36 306,12 €	76,60%	49 268,97 €	41 782,56 €	84,80%	46 577,09 €	28 163,00 €	60,47%
81,50%	7 320,34 €	4 886,00 €	66,70%	6 370,68 €	6 740,83 €	105,80%	6 503,44 €	6 791,00 €	104,42%
91,60%	46 355,38 €	41 491,50 €	89,50%	45 374,32 €	38 671,13 €	85,20%	43 184,45 €	35 273,66 €	81,68%
114,90%	49 248,51 €	59 205,12 €	120,20%	49 159,86 €	57 179,92 €	116,30%	48 740,54 €	51 220,61 €	105,09%
65,90%	95 927,57 €	61 871,92 €	64,50%	87 072,60 €	54 230,95 €	62,30%	87 734,44 €	50 881,59 €	58,00%
59,80%	88 357,50 €	59 964,12 €	67,90%	91 012,82 €	59 303,78 €	65,20%	87 965,22 €	52 164,84 €	59,30%
95,80%	219 931,90 €	200 833,99 €	91,30%	237 714,61 €	214 992,65 €	90,40%	248 915,04 €	190 244,36 €	76,43%
112,10%	347 040,90 €	411 088,39 €	118,50%	370 656,62 €	419 773,45 €	113,30%	367 291,83 €	355 539,08 €	96,80%
55,90%	2 983,85 €	2 117,00 €	70,90%	2 883,06 €	1 670,00 €	57,90%	2 624,93 €	2 626,00 €	100,04%
70,10%	30 129,98 €	20 159,14 €	66,90%	29 655,02 €	22 330,71 €	75,30%	30 303,98 €	16 542,70 €	54,59%
62,60%	265 490,66 €	161 755,22 €	60,90%	272 533,98 €	176 855,67 €	64,90%	258 351,45 €	146 079,62 €	56,54%

Annexe 4

NOMBRE DE PRESTATIONS

PRESTA

NOMBRE	TOTAL GÉNÉRAL	ENFANCE		FIN DE CARRIÈRE	VACANCES										
		AIDE NAISSANCE	PETITE ENFANCE		INDEMNITÉ ET CHÈQUE LIRE	COLONIE ET SÉJOURS LINGUISTIQUES	CENTRES AÉRÉS	CENTRE AÉRÉ PETITES VACANCES	VACANCES FAMILLES	CLASSE DÉCOUVERTE	VACANCES ADOLESCENTS	BAFA	VOYAGE COOPÉRATEUR	AIDES AUX TRANSPORTS	
														MAGHREB - PORTUGAL	OUTRE MER - AFRIQUE
2016	2 187	581	388	329	138	311	223	3974	468	32	40	1380	77	61	
2017	1 985	613	476	271	130	311	266	4114	523	17	35	1540	67	38	
2018	12 972	547	514	246	150	407	248	4054	540	24	43	1578	97	59	
2019	13 705	505	490	234	171	462	253	4352	581	33	41	1812	91	51	
2020	14 876	490	404	242	62	361	114	3635	153	15	39	1493	11	27	

PRESTASUP

NOMBRE	TOTAL GENERAL	ENFANCE		FIN DE CARRIÈRE	VACANCES										
		AIDE NAISSANCE	PETITE ENFANCE		INDEMNITÉ ET CHEQUE LIRE	COLONIE ET SÉJOURS LINGUISTIQUES	CENTRES AERES	CENTRE AERE PETITES VACANCES	VACANCES FAMILLES	CLASSE DECOUVERTE	VACANCES ADOLESCENTS	BAFA	VOYAGE COOPERATEUR	AIDES AUX TRANSPORTS	
														MAGHREB - PORTUGAL	OUTRE MER - AFRIQUE
2016	12 717	352	265	141	177	325	234	2977	379	31	50	916	79	21	
2017	13 321	346	291	271	148	338	287	3001	409	23	41	1024	85	19	
2018	14 193	367	332	200	180	436	251	3187	461	20	30	1138	54	21	
2019	14 287	325	346	142	186	522	312	3112	437	30	34	1157	52	15	
2020	13 751	315	307	150	114	384	160	2811	128	16	38	881	15	11	

PRESTABAT

NOMBRE	TOTAL GENERAL	ENFANCE		FIN DE CARRIÈRE	VACANCES										
		AIDE NAISSANCE	PETITE ENFANCE		INDEMNITÉ ET CHEQUE LIRE	COLONIE ET SÉJOURS LINGUISTIQUES	CENTRES AERES	CENTRE AERE PETITES VACANCES	VACANCES FAMILLES	CLASSE DECOUVERTE	VACANCES ADOLESCENTS	BAFA	VOYAGE COOPERATEUR	AIDES AUX TRANSPORTS	
														MAGHREB - PORTUGAL	OUTRE MER - AFRIQUE
2016	2 209	101	38	58	27	31	19	452	28	4	3	132	116	60	
2017	2 010	88	32	58	15	28	22	412	42	4	6	109	120	64	
2018	1 772	85	38	32	13	43	29	351	1	4	3	110	78	33	
2019	2 056	71	37	20	18	53	25	412	47	8	5	132	92	53	
2020	2 548	78	27	26	5	44	23	315	8	0	3	593	42	35	

ETUDES			AIDES EXCEPTIONNELLES									OPERATION NOËL		COVID 19
ÉTUDES SUPÉRIEURES	RENTÉE SCOLAIRE	APPRENTIS	DÉCÈS COOPÉRATEUR	SECOURS	SECOURS CHEQUE DE SERVICE	ORPHELINS	DÉCÈS CONJOINT ET ENFANT	ENFANT HANDICAPÉ	PARENT ISOLÉ	CONGÉS PARENTAL	APPRENTIS AIDES ET CHEQUES SERVICES	CHEQUE LIRE	CHEQUE SERVICES	OP JEUNES 2021 - OP 2020
1016	2722	130	8	8	23	174	7	23	20	2	5	86	81	
981	2826	123	5	6	16	220	6	34	17	2	0	96	89	
1086	2780	163	6	12	6	184	7	43	18	2	3	69	86	
1047	2975	123	2	9	13	152	6	57	18	0	3	114	110	
1002	2929	143	6	10	11	143	8	54	10	0	4	96	102	3312

LOISIRS		ETUDES			SECOURS EXCEPTIONNELS									OPERATION NOEL		COVID 19
CLUBS SPORTIFS	ACTIVITES CULTURELLES	ETUDES SUPERIEURES	RENTREE SCOLAIRE	APPRENTIS	DECES COOPERATEUR	SECOURS	SECOURS CHEQUE DE SERVICE	ORPHELINS	DECES CONJOINT ET ENFANT	ENFANT HANDICAPE	PARENT ISOLE	CONGES PARENTAL	APPRENTIS AIDES ET CHEQUES SERVICES	CHEQUE LIRE	CHEQUE SERVICES	OP JEUNES 2021 - OP 2020
2873	834	645	1965	135	7	4	13	134	2	22	12	0	4	58	62	
2942	868	706	2045	154	7	6	8	144	6	21	7	2	2	62	58	
3178	974	796	2103	155	2	1	7	133	5	28	5	0	4	67	58	
3083	1049	756	2233	148	8	12	8	146	6	22	4	3	7	66	66	
2371	738	748	2178	172	5	8	8	139	6	21	4	1	4	61	62	1895

LOISIRS		ETUDES			SECOURS EXCEPTIONNELS									OPERATION NOEL		COVID 19
CLUBS SPORTIFS	ACTIVITES CULTURELLES	RENTREE SCOLAIRE	ETUDES SUPERIEURES	APPRENTIS	DECES COOPERATEUR	SECOURS	SECOURS CHEQUE DE SERVICE	ORPHELINS	DECES CONJOINT ET ENFANT	ENFANT HANDICAPE	PARENT ISOLE	CONGES PARENTAL	APPRENTIS AIDES ET CHEQUES SERVICES	CHEQUE LIRE	CHEQUE SERVICES	OP JEUNES 2021 - OP 2020
360	79	314	200	82	1	1	2	66	3	5	0	0	5	22	29	
287	83	272	192	70	2	5	0	64	2	8	0	0	0	25	22	
330	77	243	108	84	1	3	0	66	6	10	0	1	1	22	20	
322	86	282	103	99	0	4	0	68	2	78	0	2	2	35	31	
237	56	282	108	97	3	4	0	64	0	8	0	0	4	25	27	434

